

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL154

présenté par
M. Le Gac, rapporteur et M. Delautrette, rapporteur

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

1° À l'alinéa 5, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

2° Appliquer la même modification aux alinéas 6 à 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.